

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS
N° 2025/0011**

Séance du 3 avril 2025

Date de la convocation

28 mars 2025

Nombre de délégués

En exercice : 10

Présents : 6

Procurations : 2

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trois avril à dix-huit heures,

*Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué,
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
Christophe FIORENTINO, Président.*

Présents :

Titulaires : Madame Françoise BRUNETEAUX, Messieurs Christophe FIORENTINO, Jean-Marc DELIA, Frank CHIKLI, , Philippe HEURA, Jean-Pierre DERMIT ;

Suppléants :

Représentés : Messieurs Pierre-Paul LEONELLI (pouvoir à Philippe HEURA) et Charles-Ange GINESY (pouvoir à Frank CHIKLI) ;

Absents excusés : Messieurs Jérôme VIAUD et Jean LEONETTI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc DELIA

Objet : Approbation des tarifs de traitement des déchets 2025 du SMED

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les tarifs du SMED ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février 2025.

Les contributions et facturations des membres sont calculées au prorata des tonnages de déchets apportés au SMED en fonction des tarifs de traitement pour l'année.

Il vous est demandé d'approuver les tarifs de traitement des déchets 2025 du SMED applicables aux EPCI membres et aux clients tiers.

Il vous est également proposé de voter les tarifs de déclassement, de dépassement du taux de refus et le surcoût pour le détournement de la collecte sélective du Centre de Tri.

Compétence 1 :

Type de déchets traités	Tarif HT en € / Tonne
OMR	231 €
Biodéchets	95 €
Carton entrant au Centre de tri sans soutien	181 €
Carton entrant au Centre de tri avec soutien	- 20 €
Multi-matériaux sans soutien	229 €
Emballages avec soutien	- 10 €
JRM issus du tri sans soutien	- 58 €
JRM entrants au Centre de Tri sans soutien	152 €
JRM entrants au Centre de Tri avec soutien	- 60 €
Bois	142 €
Bouteilles de Gaz & Extincteurs	1 350 €
DDM	1 265 €
DEEE sans soutien	46 €
DEEE avec soutien	- 39 €
Gravats Propres	86 €
Gravats sales	187 €
Non Valorisables	330 €
Végétaux	136 €
Verre sans soutien	22 €
Verre avec soutien	- 3 €
Verre Plat	244 €

Compétence 2 :

Type de déchets traités	Tarif HT en € / Tonne
OMR	285 €
Biodéchets	360 €
Emballages	290 €
Muti-matériaux	265 €
Mise en balle du JRM et films plastiques	84 €
Redevance d'utilisation d'un quai de transit du SMED	17,30 €

Tarifs spécifiques liés au Centre de Tri – Compétences 1 et 2	Tarif HT en € / Tonne
Déclassement de la collecte sélective	135 €
Dépassement du taux de refus du Centre de tri (+25%)	135 €
Surcoût pour détournement de la collecte sélective	148 €

Clients Tiers :

Type de déchets traités	Tarif HT en € / Tonne
OMR	287 €
Redevance d'utilisation d'un quai de transit du SMED	21 €

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical,
à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs H.T de traitement des déchets appliqués aux EPCI membres du SMED et aux clients tiers comme présentés ci-dessus ;
- **DIT** que ces tarifs seront applicables pour toute l'année 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Christophe FIORENTINO

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : **11 AVR. 2025**
 - De la transmission au contrôle de la légalité le :
16 AVR. 2025
 - De la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SMED dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nice par voie postale ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.